

Compte rendu de la séance du conseil municipal Du 24 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 juin à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

Présents: Mme MAHAMDI Marilyne MM. BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain,

DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc,

PHILIPPON Franck.

Absents excusés : Mme CHERREY Corinne, M. CRETIN Christian.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Le compte rendu du 06/05/2022 est approuvé à l'unanimité

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Règlements effectués depuis le 06/05/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

		MONTANT
TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	TTC
Chemin Val Saint-Jean	BREDILLET	19436.40 €
Sécurisation Route de Dijon	BREDILLET	7106.58 €
Nettoyeur HP + lance	Ets GIACOMEL	3381.60 €

Devis signés depuis le 06/05/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT TTC
	MONT	
Nettoyage intérieur clocher (fientes)	JEANNEAUX	1648.35 €

Gestion des locations

Vente d'herbe sur pied – Parcelle lieu-dit « le Colombier » cadastrée XA 2 d'une surface de 6 h 36 a – vente sous pli cacheté au plus offrant

L'ouverture des plis s'est faite le lundi 30 mai 2022 à 18 h en présence du Maire, de Jean-Luc Geley, Corinne Cherrey, Franck Philippon.

Offre du GAEC de Beauregard (Champonnois) : 202 euros

Offre de l'EARL Benoit Cretin: 50 euros

NB – le GAEC du Val-Saint-Jean a précisé ne pas être intéressé cette année ; M. Pascal BOUCHET n'a pas répondu.

L'offre du GAEC de BEAUREGARD a été retenue pour 202 euros.

PROPOSITION D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR A PIZZAS FIXE

M. SCHMID, représentant la société « Les pizzas DEMONIAK », présente dans un premier temps la société et précise l'intérêt du site de Thervay, à savoir sa situation sur une route

départementale très fréquentée. Il expose les conditions, notamment le versement d'un loyer annuel d'environ 1.500 € pour la mise à disposition d'un emplacement route de Dijon, sur le terrain du bâtiment acquis récemment par la commune Le débat s'instaure avec les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet.

TRAVAUX EN FORET

Devis ONF pour l'exploitation des bois d'œuvre : 792.50 euros HT – Devis accepté Devis CADOUX pour reprise d'un aqueduc en forêt : 3070 € HT – Devis accepté Travaux d'abattage et débardage :

- Offre JACQUOT: 9.5 euros /m3 hors taxes

- Offre MULLER: 9.00 euros/m3 hors taxes

Le conseil décide de retenir le devis MULLER.

Syndicat des Eaux : le débat s'instaure sur le changement de normes (instruction ministérielle) et les travaux en cours

Commission « Enfance, jeunesse, senior » :

La mise en place d'une « boîte à idées » est à étudier.

SIVOM DE LA SERRE : le problème des dégâts faits lors des débardages dans le massif de la Serre a été évoqué lors de la dernière réunion ; il est demandé aux communes d'être vigilantes lors des travaux en forêt.

INSTALLATION D'UNE DOUCHE DANS UN LOGEMENT COMMUNAL

Un devis a été établi pour installer une douche (en remplacement de la baignoire) dans un des logements des « marronniers », douche de type KINEDO.

Différents points sont abordés : nécessité de l'installation, aménagement éventuel d'un autre type de douche. Dans le même temps, faut-il proposer le remplacement dans tous les logements du bâtiment ? Des devis seront demandés à plusieurs artisans.

SUBVENTION COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide – à l'unanimité - d'attribuer une subvention de 150 euros à « SEMONS L'ESPOIR » pour l'opération « Communes solidaires » dans le cadre de l'extension de la maison des Familles (hôpital Minjoz).

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

M. le Maire précise que l'agent chargé du ménage des bâtiments communaux prendra sa retraite en fin d'année. Dans l'optique du recrutement futur d'un agent, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à hauteur de 4 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2022.

TERRAIN DE TENNIS

Des bénévoles ont commencé le nettoyage et la remise en état du cours de tennis. Ces personnes proposent la création d'une association loi 1901 pour la gestion et l'utilisation de ce terrain. Le conseil municipal donne un avis favorable au projet.

FEUX D'ARTIFICE : tirés le samedi 16 juillet

Prochaine réunion de conseil programmée le 23 septembre 2022.

Séance levée à 10 h 25.